

## Auprès de qui les demandes d'autorisation de passage pour les camions sont-elles effectuées ?

Les demandes d'autorisation de passage sont obtenues auprès des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers, des mairies et de l'ONF (e.g. Forêt de Haguenau).

## Quel impact un refus de passage sur un terrain de la part d'un propriétaire a-t-il sur l'acquisition sismique ?

Un refus signifie qu'aucun géophone ne sera déployé et qu'aucune vibration ne sera réalisée sur la parcelle appartenant à ce propriétaire. Si la zone concernée est importante, la qualité des données sismiques peut être sérieusement altérée.

## Pouvez-vous déposer des géophones sur un terrain sans l'accord du propriétaire de celui-ci ?

Non. Avant de déployer des géophones ou de tirer des points à l'aide d'un camion vibreur sur un terrain privé ou un champ en exploitation, une autorisation signée doit être obtenue du propriétaire et/ou de l'exploitant. L'entreprise Athémis accompagne Lithium de France dans cette campagne d'acquisition sismique, et parcourt la zone d'intérêt en amont des activités sur le terrain à la rencontre des propriétaires afin de présenter ces accords.

# Environnement

## Quels sont les impacts directs et indirects sur l'environnement (faune et flore) du passage des camions vibreurs ?

Le parcours des camions vibreurs est défini minutieusement lors de la phase de planning et suite à une étude environnementale, afin de minimiser les dégâts sur la faune et la flore sauvage et les cultures. Ces dégâts proviennent du déplacement de ces véhicules et du déploiement sur le sol d'une masse de plusieurs tonnes à chaque point vibré (tous les 30m environ). Les dégâts sur les cultures (e.g. blé, maïs, colza) font l'objet de dédommagements auprès des exploitants agricoles. L'impact sur la faune et la flore sauvage est très limité car les camions se déplacent principalement sur les routes et les chemins existants, dont les autorisations de passage sont délivrées par l'ONF pour la zone forestière notamment.

# Impacts & compensations

**Ma maison peut-elle être endommagée lors de l'acquisition sismique ? Si oui, quelles sont les contreparties ?**

**L'endommagement d'une habitation lors d'une acquisition sismique est très rare.** Des dizaines d'acquisitions sismiques par an sont réalisées en milieu urbain sans qu'aucun dommage ne soit constaté. Pourquoi ? Les camions vibreurs doivent respecter des distances de sécurité par rapport aux bâtiments qui se trouvent à proximité de leur passage. Avant la mise en œuvre de la campagne d'acquisition, l'APAVE procédera à l'évaluation et à la certification des paramètres de vibration des camions, afin de définir la puissance de vibration en fonction de la distance qui sépare le point vibré de la première habitation. Une cartographie des bâtiments sensibles dans les villes et villages sera réalisée afin d'adapter la puissance de la vibration. Par ailleurs, pour tous les bâtis sensibles, une équipe dédiée fera un contrôle en temps-réel des valeurs de vibration.

## Cette campagne de géophysique nécessite-t-elle des forages ?

Non, cette campagne d'acquisition ne nécessitera pas de forage sur le terrain. Cependant, l'objectif de cette campagne est bel et bien de déterminer une cible de forage dans le cadre de développement de projets de géothermie. Le public sera par ailleurs à nouveau consulté lors de cette étape, via une enquête publique.

## Et après ?

Une fois la campagne d'acquisition sismique terminée, Lithium de France analysera les données enregistrées afin de cibler les gîtes géothermiques à fort potentiel. Pour toujours donner vie à notre logique de transparence, nous organiserons en temps voulu une réunion d'information, afin de partager certaines de nos analyses et d'engager, avec vous, une discussion sur le déroulement des opérations passées et à venir !